

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2020/SEPT/117</b>	<b>OBJET :</b>  SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE 2019
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 21/09/2020	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 14/09/2020	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 29/09/2020	

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 14 septembre 2020.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

**Étaient absents représentés :**

- Sylvie POIRIER représentée par Catherine OUSSET
- Nimca CIGE représentée par Nolwenn LE BOUTER

Monsieur Philippe DUCQ est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-5 et D.2224-7 du CGCT,

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L. 213-2,

CONSIDERANT les conditions d'éligibilité du XIème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2019, joint en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

**ARTICLE 3 :**

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

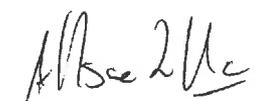
**ARTICLE 4 :**

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 22 septembre 2020

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

  
Alban LANSSELLE



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20200922-2020-SEPT-117-  
DE  
Date de télétransmission : 22/09/2020  
Date de réception préfecture : 22/09/2020